

GUIDE DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES sur les marchés



POURQUOI TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?



Au marché, le tri des déchets alimentaires permet :

- d'améliorer la propreté des marchés
- de fabriquer un compost utilisé par les agriculteurs, limitant le recours aux engrais chimiques
- de produire des énergies renouvelables (électricité, chaleur ou biocarburant), grâce à la récupération du biogaz
- de créer des emplois, avec cette nouvelle filière de collecte et de traitement

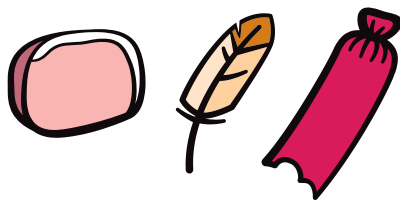
UN TEST PENDANT TROIS ANS

Mis en place sur les marchés, ce nouveau geste de tri est testé à titre expérimental. C'est la première étape, avant une possible généralisation du geste de tri à d'autres publics du territoire. En effet, selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte, chacun devra disposer d'un moyen pour trier ses déchets alimentaires d'ici à 2025.

QUI EST CONCERNÉ ?

Sur les marchés, les exposants qui produisent des déchets alimentaires et végétaux sont concernés par ce nouveau geste de tri. Boulangers, bouchers, fromagers, primeurs, fleuristes... merci à vous d'adopter cette nouvelle pratique.

CHARCUTIERS, VOLAILLERS, BOUCHERS



Déchets à trier

- ✓ charcuteries (jambon, pâté, saucisse, saucisson...)
- ✓ viandes, restes de découpe, abats, petit os, plumes, peaux
- ✓ essuie-tout en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ grande carcasse (carcasse de moutons, bœufs, vaches...)



PRIMEURS

Déchets à trier

- ✓ fruits et légumes (abîmés ou non), épluchures
- ✓ fanes, feuilles, coques (noix, amandes...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ cagettes, filets...



POISSONNIERS

Déchets à trier

- ✓ poissons, abats, têtes, écailles, arêtes, restes de poisson
- ✓ mollusques et crustacés (incluant leurs carapaces)
- ✓ citrons, algues, œufs
- ✓ essuie-tout en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ glace pilée



FROMAGERS, CRÉMIERS

Déchets à trier

- ✓ fromages, crème, yaourts, beurre
- ✓ œufs

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft, pots de yaourts et de crème...)



BOULANGERS, PÂTISSIERS

Déchets à trier

- ✓ farine, œufs et coquilles d'œuf
- ✓ pâtisseries, viennoiseries, pain, pâtes à pain
- ✓ chocolat, crème, fruits et épluchures de fruits

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ vaisselle jetable, même compostable (couverts, assiettes, gobelets...)
- ✗ liquides (lait, préparations liquides...)



FLEURISTES

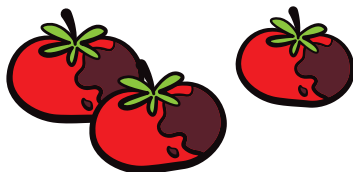
Déchets à trier

- ✓ fleurs, tiges, feuilles, écorces

Déchets refusés

- ✗ mousse florale, pot de fleurs, papier cristal

ÉPICIERS



Déchets à trier

- ✓ fruits secs, coquilles de fruits secs
- ✓ olives, herbes aromatiques, épices, condiments SANS EMBALLAGES
- ✓ fruits et légumes
- ✓ thé, café, sucre, farine
- ✓ sachets de thé, filtres à café, serviettes en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)



TRAITEURS



Déchets à trier

- ✓ pâtes fraîches, galettes, crêpes, œufs, restes de repas
- ✓ crustacés, poissons, viandes
- ✓ riz, pâtes, frites
- ✓ serviettes en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ vaisselle jetable, même compostable (couverts, assiettes, gobelets...)



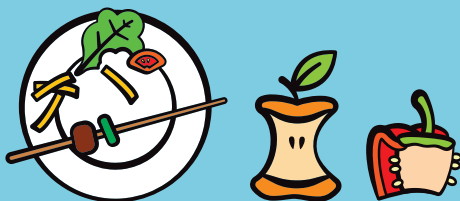
CAVISTES ET VENDEURS DE BOISSONS

Déchets à trier

- ✓ restes de repas (charcuteries, fromages...)
- ✓ marc de café, thé (en vrac ou en sachet)
- ✓ sachets de thé, filtres à café, serviettes en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ vaisselle jetable, même compostable (couverts, assiettes, gobelets...)
- ✗ liquides (jus de fruits, lait, boissons alcoolisées...)



RESTAURATEURS

Déchets à trier

- ✓ fruits, légumes et épluchures, restes de repas, peaux de châtaigne, rafles de maïs
- ✓ crustacés, poissons, viandes
- ✓ salades, riz, pâtes, frites
- ✓ serviettes en papier, bâtonnets en bois (brochettes, cure-dents...)
- ✓ marc de café, thé (en vrac ou en sachet)

Déchets refusés

- ✗ emballages (barquettes, papiers alimentaires enduits, sacs même en kraft...)
- ✗ huile de cuisson (collecte dédiée)
- ✗ restes alimentaires liquides (soupes, boissons, glaces, sauces...)

MODALITÉS DE COLLECTE

Selon les marchés, pour trier les déchets alimentaires sur votre stand, vous avez à votre disposition soit :

- un bac à déchets alimentaires (120 L - 240 L)
- un bioseau
- un « modulo bac »
- des sacs transparents, biodégradables ou non
- des caquettes
- une poubelle ronde

En fin de marché, vous pouvez déposer vos déchets alimentaires soit :

- dans un bac déchets alimentaires situé dans le local poubelle du marché
- dans un bac déchets alimentaires situé au point de regroupement
- dans un bac mobile présenté par un agent assurant la collecte auprès des exposants



TRUCS ET ASTUCES

- Une hésitation sur un déchet alimentaire ?** Les consignes sont rappelées sur les bacs.
- Les bacs à déchets alimentaires sont faciles à reconnaître :** ils sont équipés d'un couvercle marron.
- Avant de jeter, pensez au don des denrées alimentaires** pour lesquelles le respect de la chaîne du froid n'est pas nécessaire.
- Besoin de plus de contenants ?** Rapprochez-vous de votre collectivité.



En cas de doute, informez-vous auprès du placier du marché



ALORS,
ÊTES-VOUS PRÊTS À TRIER
VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?
C'EST PARTI !

Plus d'informations

Veuillez contacter le service
environnement/déchets de votre ville.

mesdechetsalimentaires.fr

